

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT
N°007/AONO/C.NJM/CIPM-
BEC/2020 DU 03 Avril 2020
POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE 6 BLOCS
LATRINES (EP MAMERAIN, EP
MANYO-MANKI, EP NJIFOMGHAI,
EP MANSOM, EP MAYAROU, EP
FOLAP), COMMUNE DE NJIMOM,
REGION DE L'OUEST ((UN (01)
LOT) EN PROCEDURE D'URGENCE).**

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Travaux de construction de 6 blocs latrines (EP MAMERAIN, EP MANYO-MANKI, EP NJIFOMGHAI, EP MANSOM, EP MAYAROU, EP FOLAP), Commune de Njimom, Département du Noun, Région de l'Ouest.

2. Consistance des prestations

L'Appel d'Offres porte sur les travaux de construction de 6 blocs latrines (EP MAMERAIN, EP MANYO-MANKI, EP NJIFOMGHAI, EP MANSOM, EP MAYAROU, EP FOLAP).

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive:

- Le terrassement ;
- La fondation ;
- la maçonnerie ' élévation ;
- * Agglomérés de 15x20x40 pour élévation et pignons
- * Enduit au mortier de ciment
- * Béton armé pour poteaux, linteaux, chainages
- La charpente ' couverture ;
- * Fermes en basting de 3x15 de bois dur traité
- * Pannes et lattes de rive pignon
- * Tôles de rive et planches de rive
- * Tôle bac alu 6/10ème
- La menuiserie
- Les V-R-D ;
- La plomberie.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est indiqué dans le tableau ci-dessus en crédit de paiement 2020 (CP).

4. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux prévu par le représentant du Maître d'Ouvrage est indiqué dans le tableau ci-dessous et comprend les périodes de pluies. Ces délais courts à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux

5. Allotissement

Les travaux sont en **un lot comme ci-dessous.**

N°	Projet	Délai (mois)	Montant caution de soumission (en FCFA)	Coût prévisionnel (en F CFA)	
				AE	CP

1	Travaux de construction de 6 blocs latrines (EP MAMERAIN, EP MANYO-MANKI, EP NJIFOMGHAI, EP MANSOM, EP MAYAROU, EP FOLAP)	03	420 000	21 000 000	21 000 000
---	---	----	---------	------------	------------

6. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais et installées au Cameroun.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP 2020.

8. Consultation du dossier

Le dossier d'appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la mairie de Njimom dès publications de la présente demande d'appel d'offre.

9. Acquisition du dossier

Les dossiers d'appel d'offres pourront être consultés et retirés aux heures ouvrables dès publication du présent avis auprès de la mairie de NJIMOM sur présentation de l'original d'une quittance de versement à la Recette municipales de la Commune de Njimom d'une somme non remboursable de quarante-deux mille (42 000) francs CFA.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devra parvenir à la commune de Njimom (Secrétariat général) au plus tard le 27 Avril 2020 à 10 heures, heure locale et devra porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 007 /AONO/C.NJM/CIPM-BEC/2020 DU 03 Avril 2020

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 6 BLOCS LATRINES (EP MAMERAIN, EP MANYO-MANKI, EP NJIFOMGHAI, EP MANSOM, EP MAYAROU, EP FOLAP), COMMUNE DE NJIMOM, REGION DE L'OUEST ((UN (01) LOT) EN PROCEDURE D'URGENCE).

Financement : BIP2020

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission adressé au maire de la commune de Njimom, établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres et d'un montant de francs CFA indiqué dans le tableau ci-dessus, et délivrée par une des banques de premier ordre agréée par le Ministre chargé des Finances.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque

de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

NB. . L'Autorité contractante ou la commission de passation se réserve le droit de demander à toutes les étapes de la procédure de passation, aux soumissionnaires la présentation des originaux des pièces produites et le défaut de présentation peut entraîner la disqualification.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 22 Avril 2020 à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés sis à la salle de conférence de la commune de Njimom. L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

- 1ère étape : Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1);
- 2ème étape Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2) ;
- 3ème étape Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix .

14. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

Principaux critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission ;
- N'avoir pas satisfait à au moins 70% des critères à l'analyse des Offres;

- Omission dans l'Offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- Dossier Administratif incomplet 48 heures après le dépouillement des offres ;
- Fausse déclaration, pièce falsifiée ou pièce scannée ;
- Certification des documents préalablement certifiés ;

Principaux critères essentiels

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- La présentation de l'offre (02 critères);
- l'expérience du soumissionnaire (05 critères) ;
- le personnel d'encadrement du cocontractant (06 critères) ;
- les moyens matériels mis à la disposition du projet (06 critères);
- la méthodologie d'exécution, le planning, le rapport de visite du site et propositions (05 critères);
- l'offre financière du cocontractant (02 critères).

NB. Voir grille d'évaluation en annexe

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre « évaluée » la moins disante et remplissant les capacités techniques et financières (70% des critères) requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat général de la commune de Njimom tél :

NJIMOM le 03 Avril 2020

Le MAIRE
NJIFEN ADAMOU

[Télécharger le DAO](#)